

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Numéro 6 – Octobre 2021



Le mois de septembre a confirmé la tendance globalement favorable observée par la Banque de France en matière d'inclusion financière.

En septembre, le nombre de dossiers de surendettement déposés a été relativement modéré, avec moins de 9 000 dossiers. Sur les 9 premiers mois de l'année, la baisse est de 15 % par rapport à la même période de 2019, année prise comme référence.

Ainsi, la perspective d'une forte hausse des situations de surendettement, crainte en début d'année, apparaît aujourd'hui très peu probable.

La Banque de France demeure toutefois attentive, en liaison avec ses partenaires de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, aux difficultés qui peuvent être rencontrées par des ménages en situation de fragilité financière.

S'agissant du droit au compte, le nombre de désignations de banques est également en baisse, tant par rapport à 2019 qu'au regard de 2020.

Les inscriptions des personnes aux fichiers d'incidents de paiement ou de crédit connaissent un léger regain en septembre mais demeurent à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux de 2019 et proches de ceux de 2020.

Le nombre de consultations obligatoires du FICP dans le cadre de l'octroi d'un crédit par les établissements agréés reste similaire à celui observé en septembre 2020.

Le nombre de personnes accompagnées ou informées par le réseau de la Banque de France et sa direction des particuliers sur des sujets d'inclusion financière (*) à ses guichets, par téléphone, par courrier ou via son site internet [www.banque-france.fr / espace particuliers](http://www.banque-france.fr/espace-particuliers), poursuit sa progression.

Retrouvez ci-après le détail de ces informations et des éléments typologiques sur le profil des ménages surendettés et l'activité des commissions de surendettement.

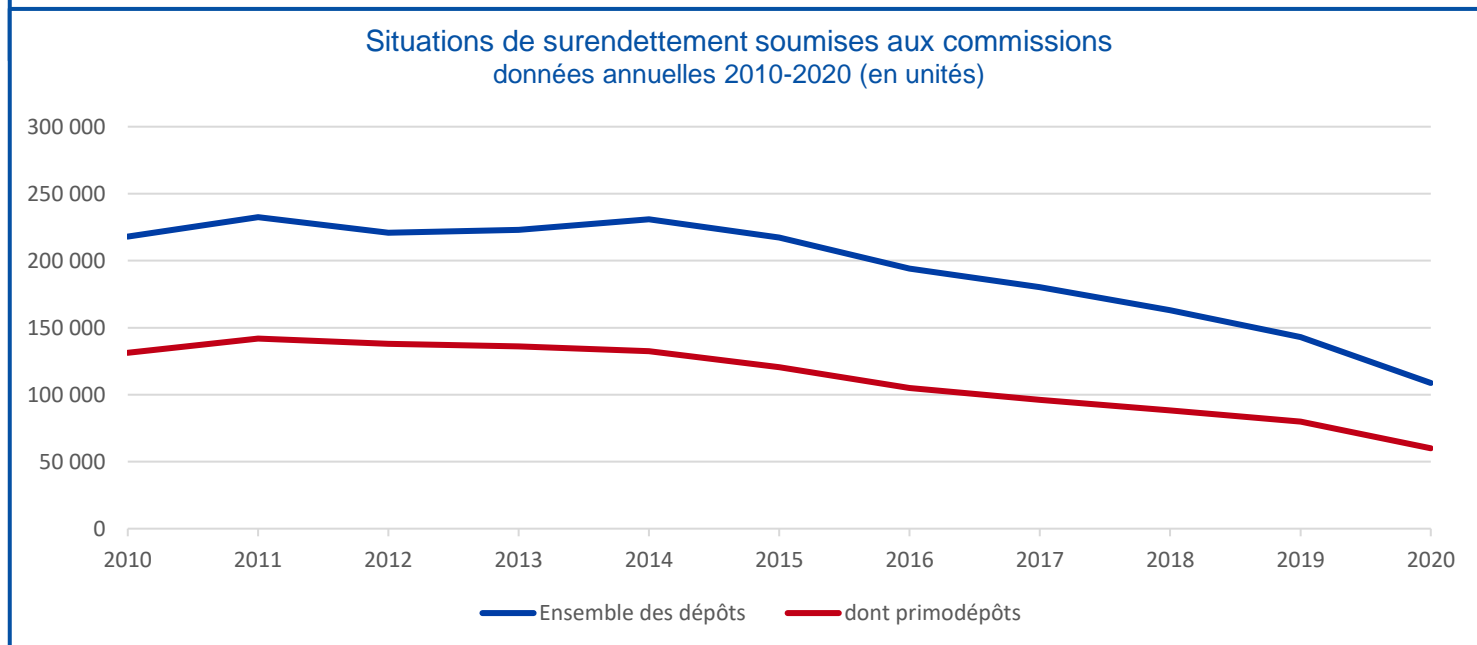
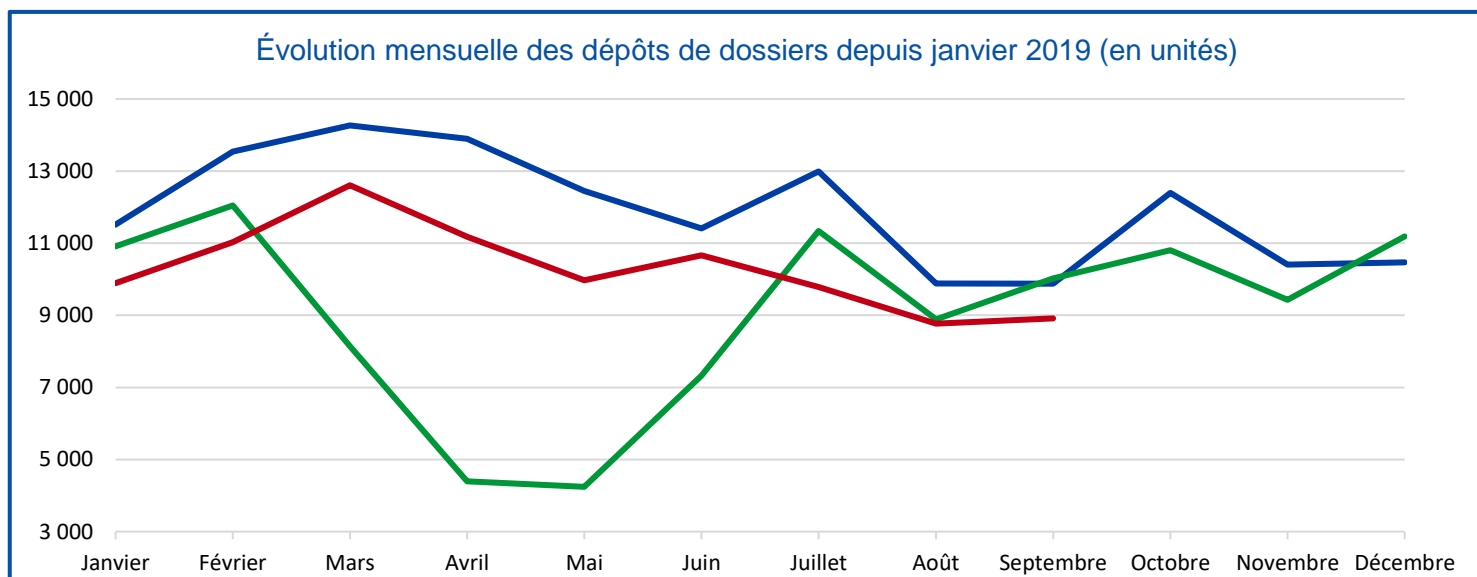
() surendettement, droit au compte, fichiers d'incidents, autres dispositifs d'inclusion et information sur les opérations et les pratiques bancaires (comptes et frais bancaires, moyens de paiement...) ou d'assurance.*

ÉLÉMENTS CONJONCTURELS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

1. Dépôts de dossiers de surendettement

	Août 2021	Sept. 2021*	Cumul 2019 (à fin sept.)	Cumul 2020 (à fin sept.)	Cumul 2021* (à fin sept.)	Évolution du cumul 2021/2019
Dossiers déposés	8 770	8 912	109 823	77 319	92 814	-15%

* Données provisoires

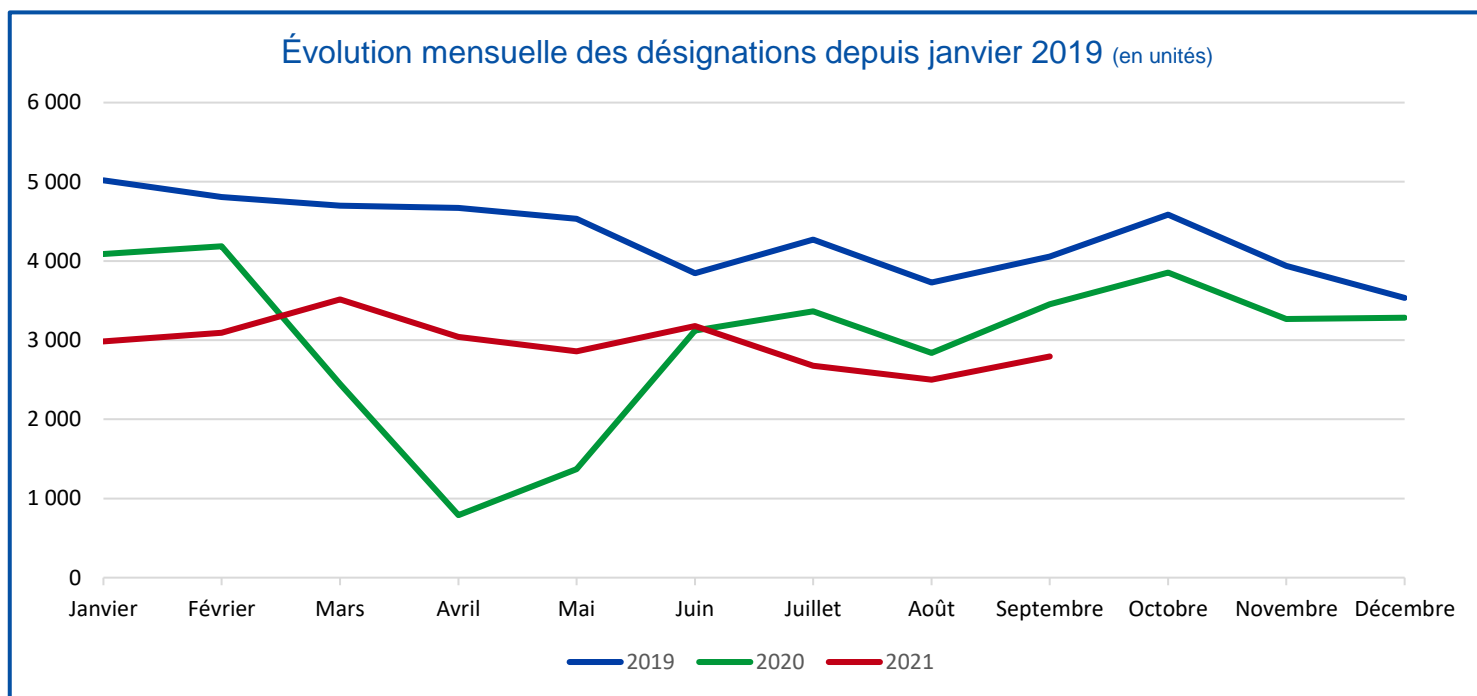


Des indicateurs statistiques détaillés sur le surendettement des ménages sont disponibles en annexe.

2. Mise en œuvre du droit au compte bancaire

Nombre de désignations de banques pour l'ouverture d'un compte

Août 2021	Sept. 2021*	Cumul 2019 (à fin sept.)	Cumul 2020 (à fin sept.)	Cumul 2021* (à fin sept.)	Évolution du cumul 2021/2019
2 500	2 793	39 613	25 652	26 633	-33%



3. Fichiers d'incidents : inscriptions et consultations

Le FCC et le FICP

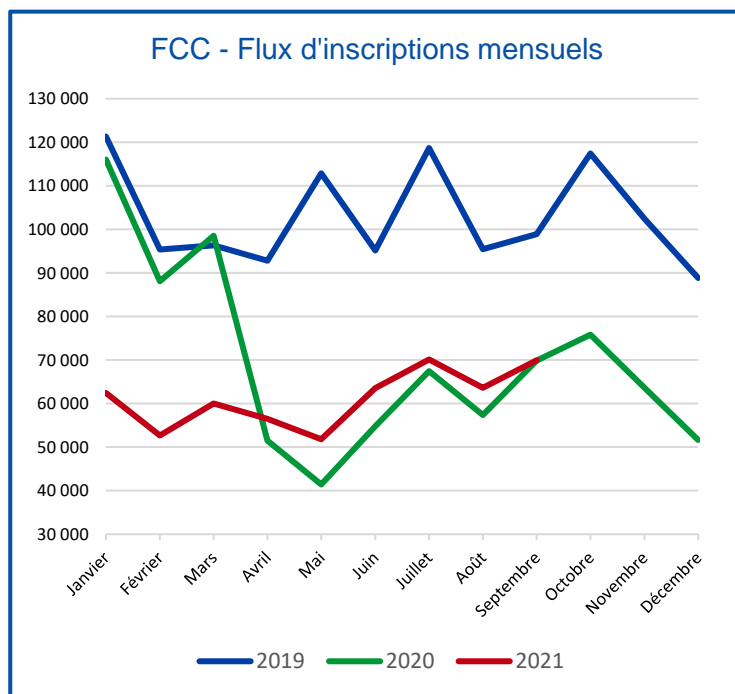
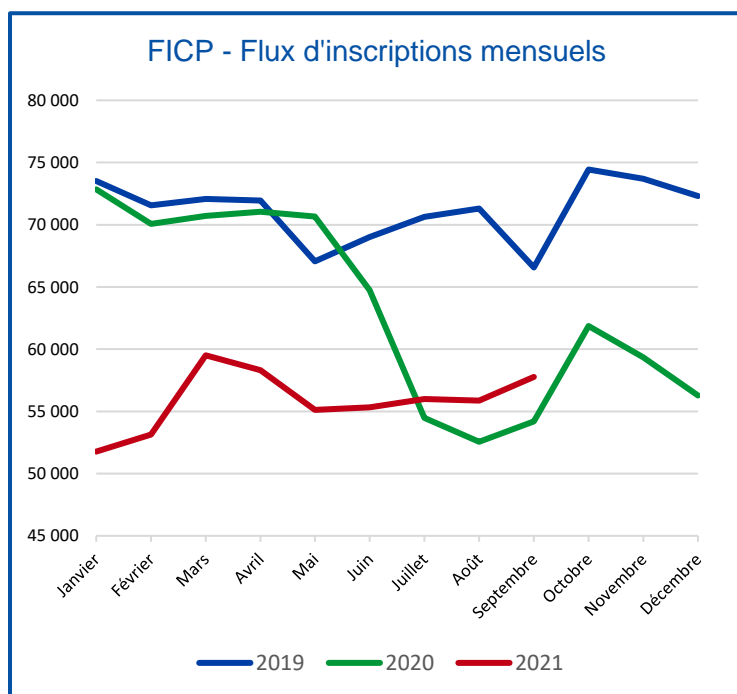
Le **fichier central des chèques** (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision, ainsi que les personnes s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif. Le fichier recense également les cas, plus rares, de personnes sous le coup d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.

Le **fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** (FICP) recense les personnes qui ont rencontré des difficultés dans le remboursement d'un crédit souscrit à titre personnel, ainsi que les personnes en situation de surendettement dès la date du dépôt d'un dossier auprès du secrétariat d'une commission de surendettement.

Flux d'inscriptions de personnes au FICP et au FCC (en unités)

	Août 2021	Sept. 2021*	Cumul 2019 (à fin sept.)	Cumul 2020 (à fin sept.)	Cumul 2021* (à fin sept.)	Évolution du cumul 2021/2019
Inscriptions au FICP dont incidents de paiement	55 862 47 524	57 772 49 110	633 688 ND	581 327 463 347	502 798 412 096	-21% ND
Inscriptions au FCC dont incidents sur chèque dont retraits de carte bancaire	63 617 55 278 8 218	69 967 60 894 8 888	927 047 ND ND	645 209 557 817 76 840	550 751 478 737 69 240	-41% ND ND

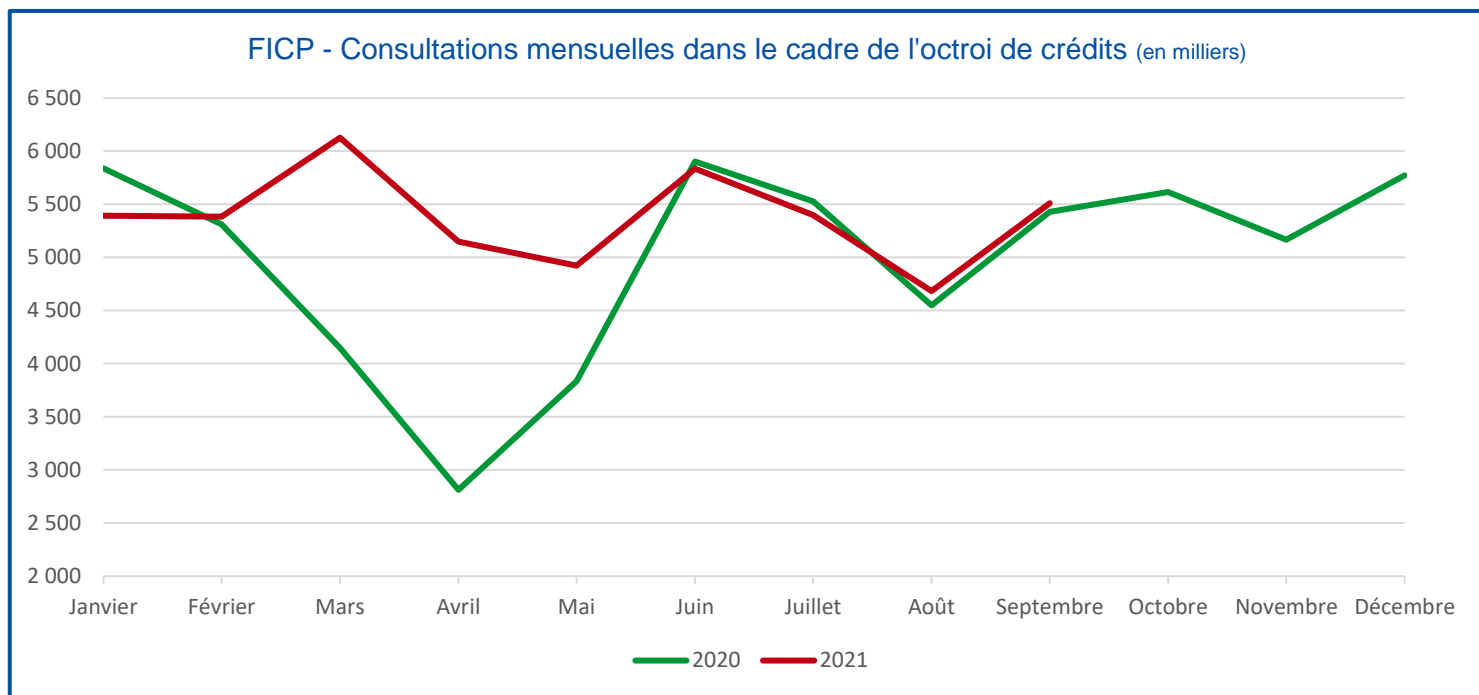
* Données provisoires



Flux de consultations obligatoires dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation et de crédits immobiliers (en milliers)

	Août 2021	Sept. 2021*	Cumul 2019 (à fin sept.)	Cumul 2020 (à fin sept.)	Cumul 2021* (à fin sept.)	Évolution du cumul 2021/2019
Consultations du FICP dont crédits à la consommation dont crédits immobiliers	4 683 523	5 509 643	ND ND	43 357 7 817	48 401 6 627	ND ND

* Données provisoires



Informations sur les fichiers d'incidents accessibles [ici](#)

4. Personnes informées/accompagnées par la Banque de France sur un sujet d'inclusion financière

	Août 2021	Sept. 2021*	Cumul 2019 (à fin sept.)	Cumul 2020 (à fin sept.)	Cumul 2021* (à fin sept.)	Évolution du cumul 2021/2019
Nombre de demandes (écrites, téléphoniques, visites physiques)	99 357	120 193	903 852	904 181	996 748	10%
Nombre de visiteurs uniques par jour sur l'espace particuliers du site internet de la BdF	117 617	143 748	1 039 154	1 153 769	1 277 837	23%

* Données provisoires

Espace particuliers : particuliers.banque-france.fr
Informations sur l'inclusion financière disponibles [ici](#)

ANNEXE – ÉLÉMENTS DE TYPOLOGIE SUR LE SURENDETTEMENT

Dossiers considérés recevables par les commissions de surendettement

(Dossiers en nombre, part en % des situations de surendettement recevables)

	T3 – 2020	T4 – 2020	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 – 2021*	2019	2020
Dossiers recevables dont dossiers suivis par un travailleur social	24 544 48,2	29 428 48,1	28 891 48,0	30 093 48,4	27 264 50,2	135 014 49,3	105 184 47,8
Cause de surendettement							
Licenciement/chômage	23,7	23,7	24,1	23,5	22,1	23,6	23,2
Maladie/accident/invalidité	15,0	14,6	14,3	13,9	14,5	15,5	15,2
Séparation/divorce	14,4	14,7	14,4	14,3	13,9	15,8	15,1
Décès d'un membre de la cellule familiale	3,4	3,0	3,0	3,0	3,2	3,1	3,2
Baisse des ressources	22,5	22,6	22,8	23,1	22,8	21,8	22,5
Autres	21,0	21,4	21,4	22,3	23,6	20,3	20,9

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Profil sociodémographique

(En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	T3 – 2020	T4 - 2020	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 – 2021*	2019	2020
Répartition par sexe							
Hommes	46,0	46,4	46,8	46,5	46,1	45,6	46,2
Femmes	54,0	53,6	53,2	53,5	53,9	54,3	53,8
Répartition par âge							
De 18 à 34 ans	18,9	20,2	21,3	20,8	20,7	19,0	19,2
De 35 à 54 ans	49,0	49,3	48,8	49,4	47,9	49,8	49,2
55 ans et plus	32,1	30,5	29,8	29,8	31,4	31,2	31,6

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Situation au regard du logement

(En % du nombre de situations de surendettement recevables)

	T3 - 2020	T4 - 2020	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 - 2021*	2019	2020
Locataires	75,1	74,1	74,2	76,0	75,1	74,7	74,4
Propriétaires et propriétaires accédants	10,9	11,2	10,8	9,8	9,9	11,4	11,4
Hébergés et occupants à titre gratuit	14,0	14,6	15,1	14,3	15,0	13,9	14,2

Sources : Banque de France

Note : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur

* Données provisoires

Niveau de vie des ménages surendettés

(En % du nombre de situations de surendettement recevables)

	T3 - 2020	T4 - 2020	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 - 2021*	2019	2020
Ressources (R) < seuil de pauvreté	52,1	50,3	51,5	50,8	49,6	50,7	50,8
Seuil de pauvreté < (R) < revenu médian	39,2	40,2	39,6	39,9	41,2	40,5	40,0
R ≥ revenu médian	8,7	9,4	9,0	9,3	9,3	8,8	9,2

Sources : Banque de France

Notes : Le niveau de vie d'un ménage correspond à ses ressources mensuelles nettes par unité de consommation ; Pour un ménage d'une personne, le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian sont respectivement de 1 063 et 1 771 euros.

* Données provisoires

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des situations recevables

(En % des situations de surendettement concernées par chaque catégorie de dettes)

	T3 - 2020	T4 - 2020	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 - 2021*	2019	2020
Dettes immobilières	13,6	14,1	13,6	12,5	12,4	14,3	14,5
Dettes à la consommation	74,1	73,6	72,6	71,9	70,2	75,3	74,5
Dettes de charges courantes	77,7	78,5	78,2	78,0	78,2	80,9	78,2
Autres dettes	71,8	72,9	72,7	72,5	71,7	74,0	73,0

Sources : Banque de France

Note : Les autres dettes sont composées des autres dettes financières et autres dettes.
Note de lecture : au 3^{ème} trimestre 2021, 12,4% des dossiers recevables comportent au moins une dette immobilière.

* Données provisoires

Enquête typologique et autres études sur le surendettement des ménages disponibles [ici](#).

ANNEXE – DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT ET LE TYPE DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE AU PROFIT DES PERSONNES SURENDETTÉES

Indicateurs statistiques sur le surendettement

	Septembre 2021*	Cumul de janvier à septembre			2019	2020
		2019	2020	2021*		
Dossiers déposés	8 912	109 823	77 319	92 814	143 080	108 731
Décisions de recevabilité prises par les commissions	9 529	106 382	78 988	90 061	141 175	109 544
Dossiers recevables	8992	100 924	75 242	85 721	133 826	104 460
Dossiers irrecevables (A)	537	5 458	3 746	4 340	7 349	5 084
Mesures de rétablissement personnel (B)	4 730	47 036	35 825	39 905	62 507	48 561
Mesures imposées suite RP sans LJ	4708	46 010	35 469	39 614	61 360	48 102
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	22	1026	356	291	1 147	459
Mesures de réaménagement des dettes (C)	5 957	53 490	46 900	48 524	74 092	61 264
Plans conventionnels conclus	900	8 610	8 642	7 888	12 019	11 058
Dont plans d'attente	532	4 801	5 006	4 567	6 686	6 447
Mesures avec ou sans effacement	5 057	44 880	38 258	40 636	62 073	50 206
Dont mesures d'attente	1 015	9 687	6 993	8 196	12 649	9 578
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	721	7 083	5 182	6 310	9 505	7 167
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	11 945	113 067	91 653	99 079	153 453	122 076
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation	2 089	22 072	18 063	18 627	29 757	23 793

Sources : Banque de France

En septembre 2021, les commissions ont été saisies de 8 912 situations de surendettement et en ont traité 11 945 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Le nombre de situations de surendettement soumises aux commissions sur les neuf premiers mois 2021 a diminué de 15,5 % par rapport aux neuf premiers mois 2019 (92 814 dossiers contre 109 823), l'année 2019 étant retenue comme référence compte tenu du caractère très atypique de 2020.

Fin juin 2021, 71 138 primodépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, représentant 56,0 % de l'ensemble des dépôts sur la période.

Schéma de la procédure en vigueur depuis janvier 2018

